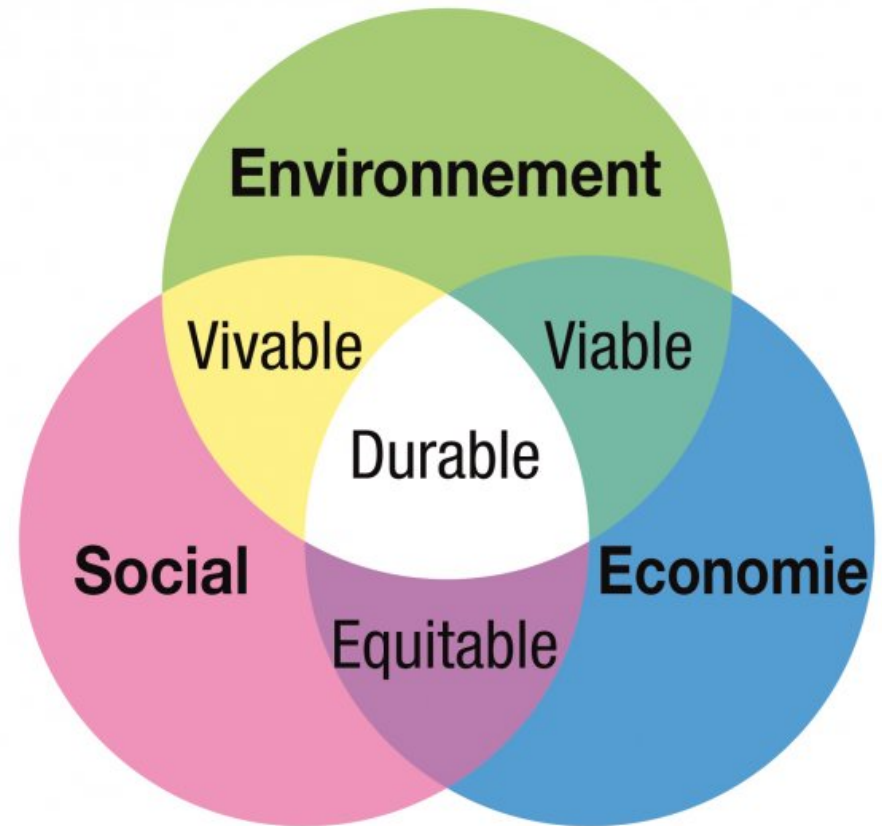




# **Plan de gestion des milieux naturels de la Ville de Lévis**

**Centre Raymond-Blais  
6, rue Raymond-Blais, secteur Lévis  
Le 13 mai 2015**

Une stratégie d'aménagement  
qui vise à concilier  
l'urbanisation du territoire tout  
en réduisant les impacts sur  
l'environnement et le paysage.



## OBJECTIFS

### VOLET ENVIRONNEMENTAL

Conserver et minimiser la fragmentation des milieux naturels de grande valeur écologique, maintenir la biodiversité et assurer une qualité de vie aux citoyens.

### VOLET ADMINISTRATIF

Se doter d'un outil de planification pour faciliter et accélérer la délivrance des autorisations environnementales pour des projets réalisés dans un milieu humide.

## **ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT):**

- Attentes signifiées à la CMQ: Protéger les sites d'intérêt naturel ou écologique ainsi que les espèces fauniques et floristiques et leur habitat, les plans d'eau et les paysages naturels, et développer le réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité.

## **Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)**

- Objectifs 8.2.4 et 8.5.5: Augmenter la superficie des espaces naturels protégés pour atteindre 12% de conservation.
- Stratégie métropolitaine no.1: Structurer en dirigeant la croissance vers les poles métropolitains, les noyaux périurbains et le long des axes structurants.

## **ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)**

- Loi sur la qualité de l'environnement: Toute intervention dans un milieu humide doit être autorisée.
- Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique.

## MDDELCC

- Direction de l'écologie et de la conservation
- Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

## Ville de Lévis

- Équipe multidisciplinaire: Directions de l'environnement, de l'urbanisme et du développement
- Commission consultative en environnement
- Commission consultative de l'urbanisme et de l'aménagement

## Experts-conseil en environnement





# PLAN DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

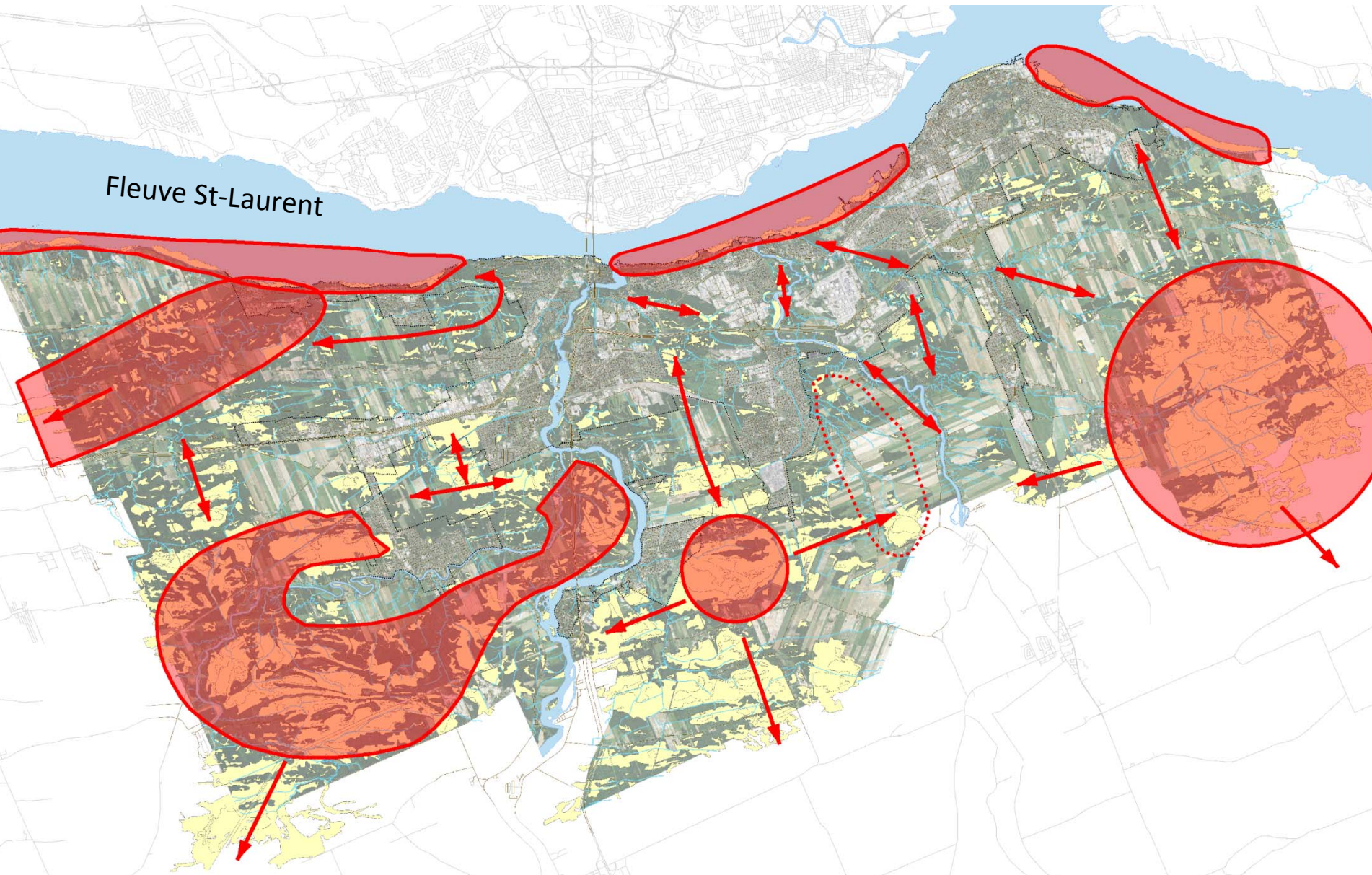


Ville de  
**Lévis**

## Milieux humides

0 1 2 3 4 5 km





- Milieux humides à valeur écologique élevée et très élevée
- Réseau hydrique (cours d'eau)
- Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et forêts rares
- Habitats d'espèces à statut précaire
- Paysages valorisés (crans rocheux)
- Parcs récréo-écologiques



- Pôles et axes structurants
- Terrains à valeur économique élevée
- Futurs liens routiers
- Projets de développement en cours



Zone de 400 mètres aux abords des axes structurants pour densifier l'urbanisation

# PLAN DE GESTION DES MILIEUX NATURELS



 Zone d'étude

 Marais intertidaux

 Aires de conservation



## Aires de conservation

# PLAN DE GESTION DES MILIEUX NATURELS



-  Zone d'étude
-  Marais intertidaux
-  Aires de conservation

0 1 2 3 4 km



## Aires de conservation



## Liens entre les battures du fleuve et la Grande-Plée-Bleue

**A** : Ruisseau Lallemand et Ruisseau Rouge

**B** : Rivière des Coutures

## Liens entre les battures du fleuve et le territoire agroforestier

**C** : Rivière à la Scie

**D** : Rivière Etchemin

**E** : Rivière Pénin



## Liens entre les battures du fleuve et le territoire agroforestier

**E** : Rivière Pénin

**F** : Ruisseau Cantin

**G** : Rivière Chaudière



**Liens entre les battures du fleuve et les forêts anciennes de la Rivière Aulneuse**

**H** : Cran rocheux et falaises

**I** : Milieux humides

**Liens vers des milieux humides dans le territoire agroforestier**

**J** : Ruisseau Michel

**K** : Tourbières



Superficie de la zone d'étude : 12 000 ha

Superficie de milieux naturels conservés : 1 500 ha

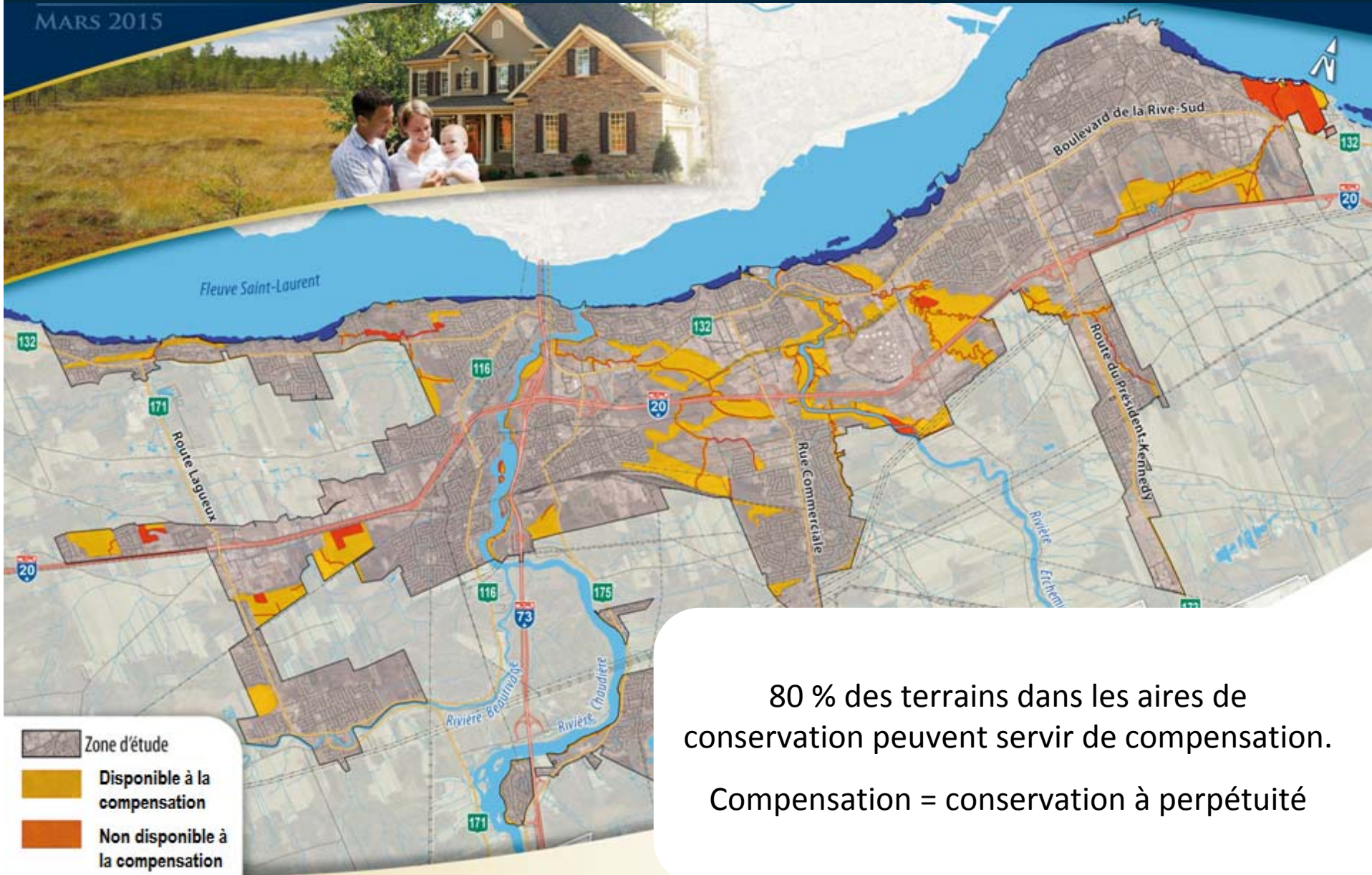
---

**12,5 %**

**Objectif PMAD : 12 %**  
d'aires protégées



MARS 2015



- Intégration des aires de conservation au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)
- Modification des règlements d'urbanisme





**Questions?**

**Personne ressource :**

**Isabelle Peltier, conseillère en environnement**

**418 839-2002**

# PLAN DE GESTION DES MILIEUX NATURELS



Aires de conservation